

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjpp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunions des 8 et 9 février 2008

(Ces réunions se sont tenues le vendredi 8 février après-midi et le samedi 9 février au siège de la FFPJP à Marseille)

Etaient présents : M. AZEMA, Président de la F.F.P.J.P.
Mme BRIANCON, MM. CANTARUTTI, CARBONNIER, CHARPENTIER, COSTE, DELCHET, DESMULIE, DUBOIS, Mme GALLAND, MM. IANNARELLI, JUAN, MOREAU, NICOLIER, PLACON, SIGNAIRE, STIRMEL, Mlle THEDEVUIDE et M. THERON.

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif
M. NATAF, Directeur Technique National
M. PERONNET, Conseiller Technique National

Excusés : MM. CAMPO et LOULON

I. ALLOCUTION DU PRESIDENT

LE PRESIDENT, excuse les absences de Jean Campo indisponible et Jean-Yves Loulon en raison de son état de santé.

Il rappelle le décès de M. Pillere Roger (Président du Comité de la Meuse) intervenu lors du Congrès de Belfort et celui d'André Massoni, (ancien Champion de France au Jeu Provençal).

Il ajoute que M. Mitteau (Président du Comité de la Gironde) et M. Dubois (membre du Comité Directeur) se sont vu attribuer la médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports et Mme Coste, la médaille d'Or. Le Comité Directeur adresse ses félicitations aux récipiendaires.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE DIRECTEUR :

Il a été décidé d'apporter une précision en ce qui concerne la Coupe de France : En cas de retard d'un joueur même plus d'une heure après de le début de la rencontre, le joueur est autorisé à prendre part à la compétition si sa licence a été déposée à la table marque en début de compétition.

Il est fait état de l'excès de vitesse commis par un éducateur accompagnant des joueurs. Sans suite, aucune preuve n'ayant été rapportée. Le DTN souligne que l'utilisation des transports en commun devait être privilégiée.

Aucune autre remarque particulière n'étant formulée, le compte rendu du Comité Directeur des 12 et 13 octobre 2007 est approuvé.

III. CHAMPIONNATS DE FRANCE :

A) DIRECTIVES GENERALES :

En ce qui concerne les partenariats conclus par la FFPJP, il sera prochainement envoyé à chaque organisateur et aux membres du Comité Directeur, un CD comportant les insertions publicitaires pour le programme ainsi que les photos du Président, du Comité Directeur et le palmarès du Championnat.

Le stand fédéral sera présent sur tous les Championnats de France. Il bénéficiera de la présence d'un stagiaire issu des étudiants en DESS management du sport qui aura également la tâche de veiller au respect des prestations dues aux partenaires. Outre le suivi des relations avec les partenaires, leur accueil sur les championnats, la mise en place de banderoles, etc, il sera chargé d'aider Gérard Benon sur le stand fédéral.

Les **maquettes du programme et des affiches** doivent être soumises à Tony JUAN avant le bon à tirer pour éviter les multiples erreurs régulièrement constatées.

Il a été mis l'accent sur la nécessité de **privilégier les partenaires fédéraux et le stand fédéral** par rapport aux locaux. Par exemple, il convient de leur accorder la priorité dans le choix des emplacements des

stands. Les organisateurs devront également demander l'aval de la FFPJP avant d'accorder des autorisations d'installation de stands.

La **répartition des équipes** aux Championnats de France est désormais définitive. A compter de l'année 2009 une partie des équipes supplémentaires sera attribuée en fonction des résultats de l'année précédente et non plus seulement au regard du nombre de licenciés.

Les tirages au sort des championnats de France devront obligatoirement être effectués en utilisant le logiciel fédéral et seules les équipes inscrites en utilisant Geslico seront prises en considération. IL sera inutile de déplacer les autres car elles ne figureront pas dans le tirage au sort. Pour ce tirage, le délégué fédéral ne se déplacera pas systématiquement mais uniquement à la demande de l'organisateur si des manifestations particulières, telles que conférences de presse ou autres, accompagnent le tirage.

Il est rappelé que, à l'exception du championnat en triplettes, la qualification pour l'année suivante des vice-champions de France n'est jamais automatique. Elle n'est attribuée que lorsque des comités, notamment d'outre-mer, n'ont pas inscrit d'équipes pour le championnat concerné, sinon le chiffre de 128 est automatiquement atteint.

Désormais, tous les délégués des Ligues et Comités devront être des licenciés de la FFPJP et déposer leurs licences à la table de marque avec son ou ses équipes.

Il sera mis en place des **contrôles préventifs d'alcoolémie** lors des Championnats de France 2008. Les modalités et les explications nécessaires feront l'objet d'une demi-page dans les programmes.

Le contrôle sera réalisé sur une équipe entre deux parties. Le refus de se soumettre au contrôle ou sa positivité (supérieur ou égal à 0.5 g/l de sang) entraînera une exclusion temporaire immédiate de la compétition. La procédure de contrôle est en cours d'établissement sur la base du protocole de l'Agence Mondiale Antidopage.

Le contrôle sera réalisé par un médecin membre de la commission médicale fédérale accompagné du délégué fédéral sur la compétition. Le règlement des Championnats de France sera modifié à cet effet.

Les contrôles antidopage se multiplie, y compris, dans certaines régions, pour les compétitions de Vétérans. L'attention des joueurs doit être appelée sur la nécessité, pour les joueurs de procéder à des demandes d'**autorisation d'utilisation thérapeutique** pour les produits interdits figurant dans les médicaments qu'ils prennent. Une note spécifique succincte sera réalisée par la Commission médicale et diffusée avec publicité sur Internet, dans *Boulisme*, et dans le plus grand nombre de documents possibles.

Les dates des Championnats de France en Triplettes au Jeu Provençal et en doublettes ou tête-à-tête à Pétanque seront inversées à compter de 2010

B) ANNEES SUIVANTES :

Pour 2009 : Doublettes Féminines à Agneaux (50), Triplettes à Caen (14), Doublettes et Tête à Tête ainsi que le Mixte à Aurillac (15) et Triplettes Jeunes à Nevers (58).

Pour 2010, les dossiers de candidature ont été envoyés : au Comité des Landes pour les Doublettes et Tête à Tête, au Comité de la Manche pour les Doublettes Mixtes et aux Comités de Paris (75) et de la Drôme (26) pour les Triplettes.

Pour 2011, un dossier de candidature a été adressé au Comité du Bas-Rhin pour les Doublettes Mixtes.

IV. CONGRES NATIONAUX :

A) BELFORT :

LE PRESIDENT, au nom du Comité Directeur, adresse ses plus vives félicitations au Président du Comité du Territoire de Belfort, Joseph Illana ainsi qu'à toute son équipe : pour la bonne organisation du Congrès, la qualité de l'accueil ainsi que du site, parfaitement adapté à nos travaux.

B) ANNEES SUIVANTES:

2009 : Saint Pol sur Mer (59) les 9 et 10 janvier

2010 : Epinal (88) les 8 et 9 janvier

2011 : dossier de candidature envoyé au CD 50 pour Granville les 7 et 8 janvier.

En **2012** interviendra le décalage avec organisation les 12 et 13 janvier.

(La séance suspendue à 17 heures est reprise à 17 heures 30.)

V. COUPE DE FRANCE DES CLUBS :

Les 1/16^{èmes} et 1/8^{èmes} de finale auront lieu les 8 et 9 mars 2008. Les sites, les délégués fédéraux et les arbitres nationaux sont les suivants :

- | | | |
|--|------------------|------------------------|
| - <i>Groupe A</i> : Saint Jean d'Angély (17) | Jean CHARPENTIER | MM. ARMAND et KAVELAGE |
| Montauban (82) | Alain CANTARUTTI | MM. LEMANACH, ZAMORA |
| - <i>Groupe B</i> : Gouesnou (29) | André PLACON | MM. GUEGUEN, BOULHAYA |
| Compiègne (60) | Antoine JUAN | MM. ETIENNE, BERTIL |
| - <i>Groupe C</i> : Reims (51) | Jacques THERON | MM. GAS, MOREAU |
| Pont à Mousson (54) | Claude AZEMA | MM. TOTA, SCHMITT |
| - <i>Groupe D</i> : Le Pontet (84) | Michel COSTE | MM. KRAEMER, SALETTI |
| Bron Terailon (69) | Alain NICOLIER | MM. RICCI, CHENAL |

Les frais d'arbitrage seront pris en charge par la FFPJP. Les arbitres devront envoyer leur note de frais au Trésorier Général, accompagné d'un RIB pour ceux qui n'en auraient jamais fourni.

La finale nationale se déroulera du 21 au 23 mars 2008 à Palavas les Flots (34). Le programme sera rapidement disponible sur le site Internet fédéral. L'accueil des équipes finalistes s'effectuera le jeudi 20 mars.

Cette compétition fera l'objet d'une diffusion sur France 3. La date et l'heure seront communiquées sur le site Internet fédéral.

Les clubs suivants : Pétanque LIVRY-GARGAN (93), LA VERSAILLAISE (78), AS FRESNES (94) et le TEAM DOLUS OLERON (17), après examen par le Comité de Pilotage, se voient **interdits de participer** à l'édition 2008/2009, conformément à l'article 16 du règlement, en raison d'un forfait sans raison valable. Ils seront également **pénalisés financièrement** du double du montant de l'indemnité prévue au stade de la compétition où s'est produit le forfait.

Pour l'organisation de la finale en 2009 et 2010 sont respectivement candidates les villes d'Oloron Sainte Marie (64) et Behren les Forbach (57).

VI. MASTERS DE PETANQUE :

Les dates et étapes pour l'édition 2008 sont les suivantes :

- 20/06- Macon (71)
- 03/07- Canet en Roussillon (66)
- 17/07- Oloron Sainte Marie (64)
- 19/08- Contrexéville (88)
- 28/08- Limoges (87)
- 04/09- Cannes (06) Finale

Les deux autres étapes seront connues prochainement.

VII. PARTENARIATS :

En ce qui concerne les contrats avec les partenaires : est en cours de signature le contrat triennal liant la FFPJP et la SAOS à **Quarterback**. La commercialisation des droits de marketing et de diffusion, des événements seront séparés. Pour les premiers, il sera fait appel à Quarterback en tant que mandataire exclusif que si la FFPJP et la SAOS ne les exploitent pas elles-mêmes. Pour les événements organisés par la FFPJP, il est confié en exclusivité à Quarterback la commercialisation de ceux-ci.

Le partenariat avec le nouvel équipementier Fédéral **Erima** a été signé lors du congrès national de Belfort. Celui-ci prévoit environ 56 000 € de dotation plus un crédit d'achats de 13 000 €. Outre l'augmentation sensible du montant de la dotation, il est à souligner la commercialisation du maillot « replica » des Equipes de France. Ce maillot sera notamment revendu par la SAOS laquelle touchera en plus des royalties sur les ventes provenant des autres revendeurs.

Celui avec **MS** se déroule de façon satisfaisante et a été reconduit pour 2008 à hauteur de 3 600 €

Il en va de même du contrat avec **MMA**.

Les contrats avec les fabricants de boules, **Intégrale et Boule Bleue** n'ont pas été reconduits. Pour cette dernière, la dette concernant le partenariat 2007 sera récupérée en jeux de boules pour une valeur de 2 000 €

Un contrat avec **Sport Plus** a été signé. Il a été concédé les droits de diffusion de la FFPJP sur les demi-finales et finale de la Coupe de France des clubs et sur la finale du Championnat de France Triplettes. En contrepartie des droits consentis, Sport + versera en 2008, 65 000€HT qui serviront à financer la captation des images.

Les organisateurs souhaitant diffuser leurs épreuves devront prendre obligatoirement contact avec la Fédération afin que les modalités de retransmission soient fidèles aux normes de qualité requises.

Le point le plus important a concerné les contrats avec **Obut, JB** et **Boule Noire**. Le contrat a été conclu pour une année. Après discussions la partie dotation en nature a été retirée du contrat moyennant une augmentation, pour un tiers environ de la valeur affichée, de la partie en numéraires qui a été ainsi portée à 30.000 €HT.

En collaboration financière avec le CNOF des magazines sur la Pétanque seront diffusés sur la nouvelle chaîne, ORANGE TV.

VIII. INTERNATIONAL :

A) CHAMPIONNATS DU MONDE :

1) Championnats du Monde des Féminines :

Ils devraient avoir lieu fin octobre en Chine, mais cette date ne convient pas à la FIPJP car elle est trop proche de celle du Championnat du monde en triplettes. De plus la ville n'a pas encore été choisie. Il est donc possible qu'intervienne un changement de pays.

Un groupe composé de six filles a été choisi par la DTN afin d'être préparé pour ces Championnats.

2) Championnats du Monde en Triplettes:

Ils se dérouleront du 12 au 16 novembre à Dakar (Sénégal). Le président de la FIPJP se rendra sur place à la fin du mois pour travailler sur leur préparation.

Pour effectuer la sélection de la seconde équipe (celle des champions du monde étant reconduite intégralement) la DTN prendra en compte les prestations des joueurs lors des diverses invitations sur les concours nationaux et des Masters. Elle présélectionnera six à huit joueurs parmi lesquels seront choisis les quatre joueurs de la seconde équipe.

B) CHAMPIONNATS D'EUROPE :

1) Championnats d'Europe des Jeunes :

Du 8 au 10 août à Maastricht (Pays-Bas).

La sélection sera communiquée en juin. Le chef de délégation sera Claude Carbonnier.

2) Championnats d'Europe Espoirs :

Cette compétition, placée sous l'égide de la Confédération Européenne de Pétanque, s'adressera aux jeunes âgés d'au moins 18 ans et au plus 22 ans dans l'année des rencontres. La finale aura lieu à Saint Jean d'Angély (17) du 18 au 22 avril prochain.

L'équipe de France masculine sera composée de : MM. JACQUET (18), CHARPENTIER (47), DARODES (17) et FELTAIN (33)

L'équipe de France féminine comprendra : Mlles BAUSSIEN (46), PEYRE (33), D'ISODORO (63) et FERNANDEZ (06).

Le chef de délégation sera Marguerite BRIANCON.

La DTN précise que, pour l'année 2009, la sélection des espoirs masculins concernera les jeunes nés de 1987 à 1991.

(La séance levée 19 heures est reprise le lendemain à 8 heures 30.)

IX. ACTIVITES DE LA DTN :

Le logiciel spécifique permettant l'analyse de la performance en Pétanque ou au Jeu Provençal, avec un système de notation adaptée, devrait être disponible avant la fin de l'année. De nombreuses modifications ont récemment été effectuées et un travail sur les indices de performance est en cours. Il pourra être utilisé sur un pocket PC ainsi que sur un ordinateur classique.

Les imprimés de demande d'invitations des équipes de France ont été adressés aux organisateurs comme convenu. De nombreuses réponses sont déjà parvenues à la DTN qui effectuera les choix en fonction de ses objectifs de préparation. Une fois validée par la DTN, l'organisateur recevra un courrier de confirmation et devra verser par retour les indemnités fixées. Aucun déplacement ne sera gratuit.

Le Comité Directeur estime d'ailleurs que les tarifs demandés sont trop faibles et qu'ils ne permettent pas de couvrir les frais engagés. Le trésorier est prié de les revoir substantiellement à la hausse pour l'année prochaine.

La convention d'objectif avec le MSJS est en cours de préparation. Il sera notamment ajouté une ligne concernant le développement durable dans lequel veut s'inscrire notre Fédération en prévoyant par exemple des subventions pour le déplacement en transport en commun de salariés du siège.

Le DTN insiste sur le fait que de nombreuses actions de promotion de nos disciplines sont effectuées par la FFPJP au niveau international depuis de nombreuses années. Il cite par exemple le déplacement de joueurs de haut niveau en Nouvelle Zélande fin janvier au cours duquel 200 à 300 personnes par jour assistaient aux rencontres, formations et exhibitions.

A partir de la prochaine édition les Jeux Méditerranéens n'auront plus lieu en Triplettes mais en Doublettes.

La réunion annuelle des BF 3 s'est tenue au siège de la Fédération. De nouveaux groupes de travail ont été mis en place et les missions de chacun ont été fixées.

La réorganisation de la D.T.N interviendra en fin d'année afin d'anticiper le départ à la retraite de Victor Nataf au 1^{er} mars 2009. Il sera proposé au MSJS le recrutement d'une personne dès le 1^{er} janvier 2009 afin de préparer cette transition.

Il est souligné la volonté du Ministère d'un redéploiement des postes de cadre technique au sein des Fédérations. Ainsi certaines verront leurs effectifs diminuer et d'autres augmenter ce que nous souhaitons pour la nôtre. Il sera demandé, en plus des postes actuels, d'avoir des postes de cadres régionaux.

X. ORGANISME DE FORMATION FEDERAL

L'**organisme de formation** est en cours de finalisation. La déclaration d'activité nous a été délivrée par le Ministère du travail. Nous sommes toujours en attente de l'habilitation de la DRJS en ce qui concerne le Diplôme d'Etat pour lequel 75 demandes ont déjà été enregistrées. Il s'agira d'une formation en alternance avec des actions auprès de nos structures déconcentrées, Ligues et Comités, éventuels employeurs ultérieurs.

A cet égard nos BF3 sont déjà détenteurs des UV 3 et 4

Ainsi, de nombreuses formations pourront être bientôt proposées. Bien sûr celles-ci concerneront directement nos disciplines comme la préparation au futur diplôme d'Etat mais, à terme, plus largement tous les domaines : informatique, comptabilité, etc...La Fédération conservera ainsi la maîtrise totale de la formation.

Il y aura un budget annexe et il reste à ouvrir un compte bancaire spécifique et à mettre en place le Conseil d'Administration qui devrait être composé des personnes suivantes : Claude Azéma, Jean Campo, Joseph Cantarelli et Michel Desbois. La responsabilité administrative étant confiée à Josiane Galland.

XI. INFORMATIQUE

Suite à la décision lors du Congrès de Belfort de mettre en place les nouveaux supports de licence, avec une carte à puce, le groupe de travail s'est réuni afin d'affiner cette mise en place. Un rétro planning a été élaboré précisant les diverses étapes prévues pour la finalisation de la carte à puce.

Compte tenu des débats lors du congrès, un seul type de lecteur sera proposé qui disposera, notamment d'une alimentation classique (électricité), pour permettre une utilisation simple de validation pour les clubs non équipés de PC. Un voyant permettra de savoir si la licence a été validée lors des concours. Une extraction de la base pourra préalablement être éditée pour les concours de moindre importance afin de signaler les joueurs suspendus (le lien étant le N° de licence sur la Carte).

Pour des raisons de sécurité, la mise à jour obligatoire du lecteur sera nécessaire auprès du comité (déjà informatisé) afin de pouvoir fonctionner en mode normal (saisies lors des concours, utilisation du port USB possibilité de codage...)

La Société Id3 partenaire de PARAGON Identification s'engage à fournir à la FFPJP des lecteurs (nouvelle version) fin mai afin de réaliser les phases de tests. PARAGON Identification fournira quant à elle des cartes identiques à celles du Congrès afin de réaliser les tests à la même période.

Les informations présentes sur la carte seront les suivantes : Numéro de licence, Prénom, Date de naissance, Nationalité, Sexe, N° de Ligue, N° du Comité, Numéro du club, Nom du club, Adresse 1, Code postal, Ville, Pays, Certificat médical (date), Classification du joueur, Catégorie du joueur, Position, Année de cotisation, Données confidentielles (à définir), Zones réservées aux partenaires.

Des licences dites provisoires, sans personnalisation, seront créées afin de permettre la participation aux concours à des joueurs licenciés à une Fédération Etrangère, aux non licenciés souhaitant une licence « temporaire » pour une compétition, quand cela est autorisé: cette licence/carte, "coupe-fil", devra être récupérée à la fin de la compétition par le Club ou le Comité organisateur pour servir à d'autres dépannages.

Les licences dirigeants, dites « blanches », seront supprimées.

Pour éviter le piratage éventuel, il est prévu en 2010 que toutes les cartes qui ne seront pas refaites chez PARAGON seront mises à jour par les lecteurs des Comités. Ensuite, au fur et à mesure de la décision du Comité, le lecteur des clubs aura les deux fonctions. Il suffira au club autorisé de ramener le lecteur au comité pour le mettre à jour.

Le plan de financement reste à étudier. Divers établissements financiers de types différents seront contactés pour étudier la meilleure façon de financer cette opération.

Le nouveau site Internet de la FFPJP a été mis en ligne. De nouvelles rubriques ont notamment été mises en place comme la photothèque et le calendrier des compétitions interactifs. Des accès ont été créés au profit de certains membres de la Fédération (DTN, arbitres) afin d'alimenter directement le site.

La mise à jour du logiciel de Gestion concours est désormais disponible et téléchargeable sur le portail de Geslico.

(La séance, suspendue à 10 heures 45 pour la réunion des groupes de travail, est reprise à 18 heures30)

XII. ARBITRAGE :

Il est demandé aux Ligues de vérifier si les Arbitres Nationaux ou Internationaux n'ont pas officié plus de deux fois de suite sur le même national comme le prévoit le règlement.

Sur le car podium, le « Boulhonnête » sera remplacé et le stock des tenues d'arbitres réapprovisionné dans toutes les tailles.

Il est donné lecture des résultats de l'examen d'arbitre national qui a eu lieu le 20 janvier 2008 à Marseille où 13 candidats sur 15 inscrits se sont présentés.

Admis (9) : FALOURD Roland (91), GABRIEL Maxime (30), GARCIA J-Christian (30), KRAEMER Christine (13) ; MONIERE Patrice (92), PLOCUS Jean (972), SALIBA Anne (13), SUCCCI Isabelle (59), VITOU Yves (34)

Refusés (4) : FERRAN Hervé (09), FERRANDEZ Robert (34), LEBARON Vincent (17), REBBAH André (37)

Seul M. FERRAN ayant obtenu une note pénalisante, c'est-à-dire inférieure à 14, ne pourra pas se représenter l'année suivante.

Les candidats admissibles seront convoqués le dimanche 16 mars au siège pour une journée obligatoire de formation et seront envoyés sur un championnat de France pour y passer les épreuves orales et pratiques.

Les arbitres nationaux ayant réussi l'examen, seront supervisés lors de leur premier concours national, l'année qui suit leur réussite à l'examen. En 2008, le seront :

- M.KRAEMER le 19 avril au Pontet.
- M. DIMAÏO le 3 juillet à Marseille
- M. BABOT les 5 et 6 août aux Arcs
- M. LIBREAU les 14 et 15 juin à St Privat
- Mme. FERRAND le 29 juin à Réalville

La réunion des arbitres nationaux et internationaux aura lieu à Paris le 9 novembre 2008. Cette formation exclusivement réservée à ceux-ci, ainsi qu'aux membres de la Commission Nationale d'Arbitrage :

- les convocations seront adressées aux Comités Départementaux par la Fédération, avec copie aux Arbitres concernés ;
- les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des Comités, les frais de restauration étant à la charge de la FFPJP ;

- l'ordre du jour serait : remise d'un questionnaire aux participants, sous forme "QCM", à remplir et relevé après un temps limité, portant sur 15 questions (10 à Pétanque et 5 au Jeu Provençal)/ intervention de M. GUERINEAU, psychologue, sur la préparation de l'arbitre et sa façon d'intervenir/partie pratique avec diapos/mise à jour du règlement/questions diverses.

Il a été constaté que beaucoup trop de rapports d'arbitres parvenaient à la FFPJP avec retards et/ou incomplets. La commission demande à ses arbitres d'apporter le plus grand soin à la rédaction de ceux-ci et de faire preuve de célérité dans les envois.

XIII. RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL :

A) Politique sportives Jeunes :

Le groupe de travail a proposé :

- Créer des outils de communication destinés à la promotion de nouveaux licenciés :
 - Un dépliant ou « chemise dossier », support de communication sur la politique envers les jeunes ;
 - Un document synthétisant la démarche type envers le milieu scolaire ;
 - Un document sur le cycle scolaire à destination des enseignants ;
 - Un document sur l'apport pédagogique de nos disciplines.

Une présentation des ces supports sera effectuée lors du Comité Directeur d'avril.

- Adapter la formation : A destination des initiateurs et des Brevets Fédéraux, un support sera créé reprenant le contenu type de la formation.
- Recenser les expériences : Une nouvelle rubrique sera mise en place sur le site Internet de la F.F.P.J.P. « Infos Jeunes ». Sorte de « boîte à idée », sous le contrôle de la D.T.N. tous les Comités et Ligues seront amenés à faire connaître leurs expériences originales envers les jeunes.
- Développer des actions envers les féminines : A compter de cette année, il n'y aura plus de subvention pour la journée de la Femme. Cette subvention sera consacrée aux journées spécifiques en faveur des féminines de moins de 18 ans.

Il a été souhaité une baisse du prix de vente des Pin's pour le passage du « Passeport de Pétanque ». La réponse est négative, le prix de vente étant quasiment le même que celui d'achat. Dés lors, il est impossible de réduire son prix. Ils seront néanmoins vendus à l'instar des médailles délivrées par l'Ecole de Ski Français lors du passage des étoiles de ski.

B) Championnats par Equipes de Clubs (C.E.C) :

Le groupe de travail a relevé que neuf Ligues mettent en place la phase régionale. Il est demandé à ce que le règlement soit uniforme sur l'ensemble du territoire.

Il a abordé le niveau national et effectué les propositions suivantes :

- Division 1 : composée de 16 équipes réparties en 2 groupes de 8. Les 2 derniers de chaque groupe descendent au niveau inférieur. Les 2 premiers de chaque groupe effectuent une finale nationale.
- Division 2 : composée de 32 équipes réparties en 4 groupes de 8. Les 2 derniers de chaque groupe descendent au niveau inférieur. Les 2 premiers de chaque groupe effectuent une finale et les 4 premiers montent en division supérieure.
- Division 3 : composée de 64 équipes réparties en 8 groupes de 8. Les 2 derniers de chaque groupe descendent au niveau inférieur ainsi que les 6 moins bons sixièmes. Les 2 premiers de chaque groupent effectuent une finale et les 8 premiers montent en division supérieure.

Les rencontres se dérouleront en match simple dans chaque club et seront programmées le samedi. Il serait souhaitable que soit établi un calendrier de dates fixes au niveau national où toutes les rencontres se jouent en même temps.

Une seule équipe du même club sera autorisée au niveau national.

En ce qui concerne le règlement, les forfaits devront être sanctionnés par une forte amende pour le cas d'un forfait général et plus réduit pour un forfait de match. Il est entendu que ne devra être considéré comme forfait qu'une équipe composée de moins de 4 joueurs.

Le remplacement sera admis en cours de partie sauf pour le tête à tête. Il devra être constitué un jury pour toutes les rencontres.

Le coût pour une équipe en 1^{ère} et 2^{ème} division nationale a été estimé à environ 5 000€

Le Comité Directeur a accepté ces propositions mais souhaite une application en « douceur ». Dès lors, ne sera mis en place en 2009 que la troisième division, en 2010 la deuxième et en 2011 la première.

C) Trophée Interentreprises par équipe :

Le dernier Championnat de France des entreprises a eu lieu en 2007 à Castelnaudary. Il sera remplacé cette année par le "Trophée de France Interentreprises par équipe" qui aura lieu à Melun (77). Il concernera 8 équipes, dans l'hypothèse où la participation des CD à cette nouvelle compétition serait supérieure, des éliminatoires géographiques auraient lieu avec des matches de barrage pour aboutir à un vrai Championnat de France.

Un constat, le manque de mobilisation des comités Départementaux pour cette compétition. Dès lors, le groupe de travail a souhaité aider et inciter les Comités et Ligues à mettre en place ces compétitions. De plus, une véritable promotion de nos disciplines sera effectuée auprès des collectivités locales et des entreprises.

Un courrier sera adressé aux secrétaires de comités d'entreprises de sociétés nationales avec un retour vers les Comités départementaux.

Yvon Delchet étant également membre de la Commission nationale du sport en entreprise, est chargé de récupérer certains des fichiers adresses.

Il a été souhaité de modifier le règlement, notamment son article 1 pour redéfinir la notion d'entreprise..

Il est décidé de doubler l'indemnité attribuée aux équipes finalistes. Elle passe donc à 1 000€ par équipe.

Enfin, il sera ajouté à l'article 13 du règlement qu'en cas de match nul « la boule et le but seront placés dans un cercle ».

D) Saison sportive et hiérarchisation des compétitions :

1. Saison sportive :

Il est proposé de délivrer des licences pour l'année suivante à partir du **1^{er} octobre** à tout joueur n'ayant pas repris de licence pour la saison en cours. Il sera donc possible de délivrer, dans le dernier trimestre de l'année civile, une licence valable pour la fin de la saison et pour l'année suivante.

Cette modification est fondée sur le fait que, dans le cadre de la convention avec l'USEP, il était difficile de licencier un jeune sur deux saisons sportives, alors que les autres Fédérations calquent leur saison sur l'année scolaire.

Le groupe de travail apporte les précisions suivantes :

- Est considéré comme nouveau licencié, toute personne qui n'a pas repris de licence l'année précédente. Exemple : un licencié n'ayant pas repris de licence en 2007, pourra reprendre une licence en octobre 2008 pour la saison 2009, et bénéficier de la gratuité des trois dernier mois.
- La situation des effectifs sera arrêtée au 30 septembre au lieu du 31 octobre, ce qui facilitera en outre l'arrêt des comptes
- Pour le jeune qui changerait de catégorie l'année suivante, la licence lui sera délivrée dans la catégorie supérieure. Exemple : un cadet dernière année, aura une licence en catégorie « junior ».

Le Comité Directeur accepte ces propositions.

2. Hiérarchisation des compétitions :

Lors du Congrès, il a été constaté une très grande disparité quant aux modes de qualification entre les Ligues. Suite aux nombreux et divers échanges au sein du groupe de réflexion, il ressort que l'ensemble souhaite que la Fédération soit plus directive en imposant un seul et unique mode.

Il est proposé :

- Suppression des Championnats de Ligues dit « Open » : obligation de passer par des qualificatifs départementaux ou de Ligue.
- Dissocier le titre de la qualification : Un qualifié à un championnat de France à un niveau ne joue pas à l'autre (Ligue). Dés lors, si le champion départemental veut jouer le qualificatif Ligue il doit renoncer à son titre départemental.

Le Comité Directeur accepte ces propositions.

3. Suppression et regroupement de Championnats :

Le groupe de travail a proposé la suppression du Championnat de France Minimes qui pourrait être remplacé par des compétitions Interrégionales avec une finale Nationale, à compter de 2009. La DTN transcrira les propositions correspondantes rapidement et recherchera des activités essentiellement ludiques pour ces jeunes de moins de 12 ans.

Il est rappelé que les minimes peuvent évoluer en catégorie supérieure « cadet ».

Il a été constaté, lors du congrès, que peu de dirigeants souhaitent supprimer un championnat de France bien que chacun reconnaisse avoir de plus en plus de difficultés financières à couvrir les frais. Néanmoins, l'unanimité a été constatée pour le regroupement de certains championnats.

Il est proposé :

- Suppression du Championnat de France Minimes sous sa forme actuelle
- Les Championnats de France Tête à Tête et Doublettes auront lieu alternativement une année sur deux à compter de 2010 : les années impaires pour les Doublettes et les années paires pour les Tête à Tête ; et seront regroupés avec le Championnat Doublettes Féminines.
- Regroupement du Championnat Doublettes féminines avec alternativement le Tête à Tête et les Doublettes. Pour 2010, le championnat en Doublettes féminines sera regroupé avec le Tête à Tête.
- A partir de 2009 les Championnats ne seront plus "SENIOR" mais "MASCULIN" ou "FEMININ". Ainsi les féminines ne pourront plus participer qu'aux Championnats de leur catégorie. Sans changement pour les Championnats Vétérans, Jeunes et Jeu Provençal.

- Pour le championnat de France triplettes Masculins, nous restons à 256 équipes. Cependant outre les équipes accordées d'office, une équipe supplémentaire sera proposée à toute Ligue ou Comité dont une équipe parviendra en 1/8^{ème} de finale, puis une autre quand une équipe parviendra en demi-finale. Toutefois, une Ligue ou un Comité ne pourra disposer de plus de deux équipes supplémentaires.

Le Comité Directeur accepte ces propositions.

XIV. DISCIPLINE :

Le Président a été entendu par un juge d'instruction près le TGI de Toulon dans l'affaire opposant la FFPJP à M. RAMORA, dans le cadre de la fourniture de supports de licences.

Une journée de formation a eu lieu dans la Ligue du Centre et il est souligné la qualité de l'accueil et des interventions. A terme ce type de formation sera dispensé par l'intermédiaire du Centre de formation de la FFPJP.

M. BROUHAN, licencié à La Réunion, a interjeté appel de la décision de suspension de licence. Le Comité Directeur a décidé, en raison des nombreuses erreurs de procédure relevées dans cette affaire et du fait que les délais pour une éventuelle révision du dossier étaient largement dépassés, d'annuler les sanctions pécuniaires qui lui ont été infligées et la sanction d'un an de suspension prononcée.

Le Comité Directeur a eu confirmation qu'un Comité Départemental n'avait pas mis en place de commission de discipline. Il est impératif qu'elle soit mise en place le plus rapidement possible.

XV. PROCHAINES REUNIONS :

Comité Directeur: 12 et 13 ou 26 et 27 avril à La Sauldre (41)

Lundi 30 juin à Clermont-Ferrand à partir de 08h30

Vendredi 10 et samedi 11 octobre au siège à Marseille

Conseil National: Samedi 11 et dimanche 12 octobre au siège à Marseille

XVI. DIVERS :

A la demande du Président MM Montana et Cabell, organisateurs du concours Propagande de la Marseillaise sont venus s'exprimer devant le Comité Directeur.

Une copie du CD Rom sur la journée du Centenaire de La Ciotat est attribuée gratuitement à chaque Ligue et Comité. Il est demandé de faire parvenir à la F.F.P.J.P toute demande supplémentaire, prix de vente unitaire, 5 € Réponse souhaitée avant le 5 mars prochain.

A l'issue de la réunion **LE PRESIDENT** a remis le But d'Or à M. Ferreira, Président de la Ligue du Centre, et la médaille d'Argent à M. Iannarelli, au cours d'un vin d'honneur offert par les récipiendaires.

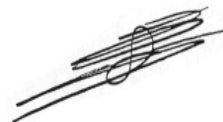
(La séance est levée à 20 heures)

Le Secrétaire Général de la FFPJP



A. JUAN

Le Président de la FFPJP



C. AZEMA